



Département
de l'Yonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, jeudi 14 mars 2024

Inscriptions scolaires : toutes les familles sont concernées, cette année

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2024-2025 seront ouvertes à partir de lundi 18 mars 2024 et jusqu'au lundi 6 mai 2024.

Attention : **elles concernent toutes les familles** ayant un ou des enfants scolarisé(s) dans une école publique de Joigny, pas uniquement celles ayant un ou des enfants entrant pour la première fois dans une école de la commune.

La nouvelle organisation en place depuis le 1^{er} janvier dernier, avec le système de prépaiement de la restauration scolaire et des activités périscolaires, nécessite en effet une mise à jour des coordonnées et des contacts.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés :

- A la mairie de Joigny
- Sur notre site internet : www.ville-joigny.fr (rubrique à tout âge/scolarité)
- Au près des directions des écoles

Pour les dérogations scolaires : les demandes motivées sont à remettre en mairie avant le 22 avril 2024.

Contact : 03 68 33 92 25.

Contact : service communication de la Ville de Joigny

Tél. 03 68 92 48 23

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr